

# KIT DE BIENVENUE DES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION DES MAIRES

## VOUS AVEZ SIGNÉ ? ET MAINTENANT ?

### 1. Vos engagements

**Bienvenue dans la communauté de la Convention des maires !** En signant la Convention des Maires, votre autorité locale s'est officiellement engagée à lutter fermement contre le changement climatique et à atteindre l'objectif de réduction d'au moins 20 % des émissions de CO<sub>2</sub> sur son territoire.

Au titre de cette convention, votre autorité locale s'est engagée à :

- préparer un **bilan des émissions** et soumettre un **plan d'action en faveur de l'énergie durable (PAED)**, approuvé par votre conseil municipal avant la fin de l'année qui suit votre adhésion officielle à la Convention des Maires, et qui fait état de mesures concrètes permettant au minimum de **réduire de 20 % les émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2020** ;
- soumettre un **rapport de mise en œuvre** au moins tous les deux ans, après avoir soumis le PAED à des fins d'évaluation, suivi et vérification.



Dans la mesure où la réduction de 20 % des émissions de CO<sub>2</sub> concerne à la fois les secteurs public et privé, il est crucial de **mobiliser les parties prenantes et les citoyens** de votre territoire pour qu'ils prennent part au développement du PAED. Vous vous êtes également engagé à :

- **adapter votre structure administrative**, en allouant suffisamment de ressources humaines pour entreprendre les actions nécessaires ;
- **être le porte-parole du message de la Convention dans les forums appropriés** et, en particulier, à encourager d'autres maires à adhérer à la Convention ;



Première cérémonie de signature de la Convention des Maires au Parlement européen à Bruxelles, Belgique (10 février 2009) Crédit photographique : Paul O'Driscoll

- **partager vos expériences et vos savoir-faire** en organisant des **journées locales de l'énergie**, et en participant et/ou contribuant à la **Cérémonie** annuelle de la Convention des Maires, ainsi qu'aux différents **ateliers thématiques**.

À noter : la crédibilité de l'initiative de la Convention des Maires dépend de l'engagement concret de l'ensemble des signataires. À cet égard, la non-soumission des différents documents techniques (p. ex., le PAED et les rapports de mise en œuvre) entraînera la suspension de votre adhésion à la Convention des Maires, comme stipulé dans le [texte de la Convention](#).

## 2. Obtenir des conseils et de l'aide

Afin d'aider les signataires de la Convention à remplir leurs engagements, la Commission européenne a mis en place le **Bureau de la Convention des Maires (CoMO)**. Une équipe de professionnels se tient à votre disposition pour vous fournir une assistance technique (voir le point 2.1 - Services proposés par le **Service d'assistance**) et vous aider à promouvoir et diffuser vos actions locales (voir le point 2.2 - Services proposés par le **Service de presse**). Le CoMO coordonne également les relations avec d'autres parties prenantes intéressées, comme les **coordinateurs et les promoteurs de la Convention** et les **agences locales et régionales pour l'énergie** (voir « Contacts utiles »).



### 2.1. Service d'assistance de la Convention

Le service d'assistance de la Convention des Maires apporte une aide quotidienne aux signataires, en les guidant à travers la **mise en œuvre de leurs engagements** et en coordonnant les aspects techniques de l'initiative.

Pour profiter au mieux de cette assistance et suivre vos actions, nous mettons à votre disposition un seul **point de contact** : [info@eumayors.eu](mailto:info@eumayors.eu). Vous pouvez envoyer à cette adresse vos questions sur la Convention des Maires. En outre, le service d'assistance travaille avec un certain nombre de **coordinateurs de la Convention** (p. ex., des administrations infranationales ou des organismes publics) et de **promoteurs** (p. ex., des associations d'autorités locales), dont la connaissance des contextes locaux, régionaux et nationaux pourrait vous être utile.

Le Bureau de la Convention des Maires, en collaboration avec la **Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne**, a mis au point un certain nombre de **supports techniques et méthodologiques** afin de vous aider à remplir les engagements que vous avez pris dans le cadre de la Convention des Maires (voir le tableau 1 de la page suivante).

L'[extranet](#) de la Convention, « **Ma Convention** », vous permet de partager des informations avec l'ensemble de la communauté de la Convention, et vous faire mieux connaître à travers certaines sections. Dans Ma Convention, vous pouvez :

- tenir à jour le profil, les contacts et le réseau de votre autorité locale ;
- suivre la progression de votre [plan d'action en faveur de l'énergie durable](#) ;
- valoriser les actions clés que vous avez mises en œuvre en tant qu'[initiatives de référence](#) ;
- échanger avec d'autres [signataires](#) de la Convention et des parties prenantes intéressées en Europe.

## Méthodologie

	<p><b>Guide « Comment développer un Plan d'action en faveur de l'énergie durable (PAED) »</b> (<a href="#">EN</a>, <a href="#">DE</a>, <a href="#">ES</a>, <a href="#">IT</a>, <a href="#">FR</a>)</p>	<p>Ce guide est le fruit de la collaboration entre le Centre commun de recherche (CCR) et le Bureau de la Convention des Maires, et recueille des contributions pertinentes de spécialistes de l'énergie à l'échelle locale et régionale. Il propose des conseils aux signataires sur le processus d'élaboration d'un PAED.</p>
	<p><b>Livret thématique sur les PAED</b> (<a href="#">BG</a>, <a href="#">CS</a>, <a href="#">DK</a>, <a href="#">DE</a>, <a href="#">ET</a>, <a href="#">EL</a>, <a href="#">ES</a>, <a href="#">FR</a>, <a href="#">IT</a>, <a href="#">LT</a>, <a href="#">LV</a>, <a href="#">HU</a>, <a href="#">MT</a>, <a href="#">NL</a>, <a href="#">PL</a>, <a href="#">PT</a>, <a href="#">R</a>, <a href="#">O</a>, <a href="#">SK</a>, <a href="#">SL</a>, <a href="#">FI</a>, <a href="#">SV</a>)</p>	<p>Le livret thématique : « Traduire votre engagement en action – Gros plan sur le Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable » décrit en bref le processus d'élaboration d'un PAED et les procédures de soumission et d'évaluation. Le lecteur peut également s'inspirer d'exemples de signataires de la Convention des Maires.</p>
	<p><b>E-learning</b> (accessible aux signataires, coordinateurs et promoteurs de la Convention sur la rubrique « <a href="#">Ma Convention</a> »)</p>	<p>La plateforme d'e-learning s'adresse à ceux qui souhaitent approfondir leurs connaissances techniques sur la Convention des Maires. Évolutive et interactive, elle propose un ensemble de modules traitant de thèmes divers (comment dresser un bilan d'émissions, développer un PAED, financer des actions, etc.). Tous ces modules font référence à des exemples pratiques et reproductibles, des clips vidéo, des études de cas et des questions d'auto-évaluation.</p>

## Compte-rendu

	<p><b>Modèles de PAED/suivi et consignes de compte-rendu</b></p>	<p>Le modèle du PAED et sa section de suivi est le cadre utilisé par les signataires pour communiquer leurs données sur les émissions de CO<sub>2</sub> et les actions qu'ils mènent pour les atténuer. Cet outil en ligne interactif, accessible aux signataires de la Convention sur l'extranet « <a href="#">Ma Convention</a> », se complète directement en ligne en anglais. Il forme la structure des différents rapports PAED et de suivi et fournit des statistiques consolidées en ligne. Des instructions claires sont fournies pour vous aider à le remplir.</p>
	<p><b>Initiatives de référence</b></p>	<p>Le <a href="#">catalogue d'initiatives de référence</a> permet à la communauté de la Convention de partager des bonnes pratiques et d'aider les parties prenantes de la Convention à tirer profit de leurs expériences respectives, afin de reproduire des initiatives similaires dans leur propre contexte local et régional.</p> <p>Les initiatives de référence sont des initiatives et des actions en faveur d'une énergie durable qui ont été testées et mises en œuvre sur leur propre territoire et dont les bénéfices ont été significatifs à l'échelon local.</p>
	<p><b>La Convention en chiffres</b></p>	<p>Cette <a href="#">section en ligne</a> est un instantané des approches méthodologiques qui ont été adoptées par les signataires lors de l'élaboration de leur PAED, et démontre l'impact de l'initiative de la Convention dans son ensemble.</p>

## Approche par pays

	<p><b>Analyse nationale</b> (<a href="#">République tchèque</a>, <a href="#">Allemagne</a>, <a href="#">Hongrie</a>, <a href="#">Pologne</a>, <a href="#">Slovaquie</a> et <a href="#">Italie</a>, versions EN dans la <a href="#">bibliothèque du site Web</a>)</p>	<p>Chaque analyse nationale dresse un panorama de la gestion de l'énergie à l'échelle d'un pays, et indique à quel stade de mise en œuvre se trouve l'initiative la Convention des Maires. Développées avec l'aide d'experts nationaux, ces analyses sont disponibles en version anglaise et locale.</p>
---	--	--

## Supports pratiques

	<p><b>FAQs</b></p>	<p>La section <a href="#">Foire aux questions</a> (FAQ) est régulièrement mise à jour et reprend les questions qui sont le plus souvent formulées sur l'initiative de la Convention des Maires et ses exigences.</p>
---	--------------------	--

D'autres documents à caractère promotionnel et technique sont disponibles dans la [bibliothèque](#) de la Convention des Maires.

En outre, plusieurs **ateliers thématiques et webinaires**, ainsi que d'autres événements, sont spécialement organisés pour mieux expliquer et soutenir le travail des parties prenantes de la Convention. Pour vous tenir au courant des événements à venir de la Convention des Maires, consultez l'[Agenda](#) sur le site Web de la Convention.

### Nos recommandations ...

- ✓ **Désignez une personne** au sein de votre administration locale, qui sera chargée de coordonner la mise en œuvre globale de la Convention. Cette personne sera le point de contact principal de notre bureau.
- ✓ **Consultez régulièrement le site Internet de la Convention des Maires** (p. ex., la section « Agenda », la bibliothèque, la rubrique FAQ et le catalogue de PAED et d'initiatives de référence). Abonnez-vous également à la lettre d'information pour vous tenir au courant des développements les plus récents de l'initiative.
- ✓ Connectez-vous à l'extranet « **Ma Convention** » (zone accessible par mot de passe) pour **personnaliser votre profil** et profitez de ses différentes rubriques.
- ✓ **Inscrivez-vous aux événements qui sont régulièrement organisés par le Bureau de la Convention des Maires** ou auxquels ce dernier participe, pour bénéficier de retours et des conseils sur la procédure de mise en œuvre de vos engagements.
- ✓ **Participez à des formations en ligne** pour vous familiariser avec l'approche méthodologique de la Convention.

## 2.2. SERVICE DE PRESSE

Le service de presse a pour mission de **communiquer vos actions locales à l'échelle européenne**, et de vous accompagner dans vos activités de communication et de promotion sur le terrain. Son champ d'action est le suivant :

- relations avec votre/vos attaché(s) de presse pour assurer une large **promotion de vos actions locales** par le biais du site Internet de la Convention, de [lettres d'information](#), d'[études de cas](#) et d'événements européens (p. ex., ateliers thématiques, cérémonie annuelle de la Convention des Maires, etc.) ;
- utilisation de la **boîte d'outils graphiques de la Convention** [téléchargeable ici](#) à partir du site Internet de la Convention, afin de développer vos propres supports promotionnels ;
- mise à disposition (en collaboration avec la Campagne Énergie durable pour l'Europe) de **directives et d'exemples de bonnes pratiques sur l'organisation des journées locales de l'énergie**.

### Nos recommandations ...

- ✓ **Désignez un attaché de presse** qui sera chargé des relations entre votre administration et les médias. Il sera le point de contact principal pour le service de presse de la Convention des Maires.
- ✓ **Faites part des résultats de vos engagements** à la société civile et aux médias locaux, par différents moyens :
  - créez une section spéciale « Convention des Maires » sur votre site Internet, qui informera sur vos tout derniers développements ;
  - informez régulièrement les médias sur l'avancement des activités que vous avez entreprises dans le cadre de la Convention des Maires ;
  - diffusez des supports promotionnels téléchargeables à partir du site Internet de la Convention (texte officiel, brochures, etc.) et créez vos propres versions personnalisées ;
  - organisez des journées locales de l'énergie, des sessions d'information ou des forums locaux, en y invitant les usagers, les parties prenantes et les médias.
- ✓ **Coopérez activement avec le service de presse et l'équipe éditoriale de la Convention des Maires.** Voici quelques pistes :
- ✓ **informez-nous sur les actions que vous menez localement** (envoyez-nous par e-mail un descriptif et des photos de vos actions et de vos réalisations) ;
- ✓ **faites-nous parvenir des documents imprimés et audiovisuels en lien avec la Convention**, réalisés par la presse ou une chaîne de télévision ou de radio locale (l'interview filmée de votre maire, un reportage sur une journée locale de l'énergie, etc.), afin que nous puissions en faire la promotion à l'échelle européenne.



## DÉVELOPPEMENT DU PAED - LES CLÉS DE LA RÉUSSITE

### ▪ **Soyez précis :**

- privilégiez des données locales, plutôt que des estimations nationales ou régionales, dans vos bilans d'émissions. En réunissant des données locales, vous renforcerez la base de votre plan. On ne peut pas gérer ce que l'on ne peut pas mesurer ! ;
- déterminez comment vous comptez déployer et financer votre plan d'action, formulez des mesures concrètes avec des échéances claires et en affectant des responsabilités et définissez un budget à titre indicatif.

### ▪ **Gardez le cap :**

- sélectionnez vos actions et définissez leur priorité, en commençant par les secteurs qui relèvent de vos compétences ou se trouvent sous votre contrôle direct (p. ex., bâtiments municipaux, parc de véhicules municipaux, éclairage public, transports publics), puis étendez progressivement le processus à l'ensemble du territoire ;
- établissez une stratégie pour suivre la mise en œuvre des mesures et leurs résultats en termes de réductions des émissions de CO<sub>2</sub>. Ce processus est absolument crucial, car il permet de vous auto-corriger et de vous adapter.

### ▪ **Mobilisez et cherchez du soutien :**

- assurez-vous qu'il y ait suffisamment de responsabilisation et d'engagement politique sur le long terme ;
- amenez les parties prenantes locales autour de la table (élus municipaux, fournisseurs d'énergie, représentants universitaires et de la société civile), et proposez-leur un processus participatif transparent ou d'autres moyens pour qu'elles puissent exprimer leurs idées et définir une vision partagée. Leur mobilisation est essentielle dès le début pour que votre plan soit accepté et mis en œuvre avec succès ;
- contactez votre coordinateur, votre promoteur ou votre agence locale pour l'énergie de la Convention (le cas échéant, pour savoir comment il pourrait vous aider. Utilisez l'initiative de la Convention pour élaborer une stratégie territoriale et renforcer la coopération avec les acteurs locaux.

### ▪ **Informez-vous :**

- inspirez-vous des bonnes pratiques de vos homologues et faites part de vos expériences concluantes à d'autres membres de la communauté de la Convention : inutile de réinventer la roue !

### ▪ **Restez cohérent :**

- au fil des années, utilisez la même méthodologie et les mêmes sources de données que celles que vous avez utilisées pour dresser votre bilan d'émissions et élaborer votre plan d'action.

### ▪ **Innovez :**

- n'hésitez pas à tester des solutions innovantes en matière d'énergie renouvelable ou d'efficacité énergétique !



## CONTACTS UTILES

### ▪ CENTRE COMMUN DE RECHERCHE

Le Centre commun de recherche de la Commission européenne apporte son soutien aux signataires en réalisant d'importants travaux scientifiques : il fournit des directives pour établir des bilans d'émissions et des plans d'action en faveur de l'énergie durable, il évalue des méthodologies et des outils existants, il propose un service d'assistance technique en coopération avec le Bureau de la Convention des Maires, et il analyse les PAED qui lui sont soumis.

Contact : [technical.info@eumayors.eu](mailto:technical.info@eumayors.eu)

### ▪ COORDINATEURS ET PROMOTEURS DE LA CONVENTION

Un statut spécial dans la Convention a été accordé aux administrations publiques et aux réseaux en mesure d'aider les signataires à atteindre leurs objectifs ambitieux. Il s'agit notamment :

- des **coordinateurs de la Convention** (tels que les provinces, les régions et les autorités nationales), qui fournissent des directives stratégiques et une assistance d'ordre technique et financier aux signataires.

Consultez la liste ici : [http://www.eumayors.eu/about/covenant-coordinators\\_fr.html](http://www.eumayors.eu/about/covenant-coordinators_fr.html)

- des **promoteurs de la Convention** (des réseaux d'autorités locales), qui s'engagent à optimiser l'impact de l'initiative par le biais d'activités promotionnelles, d'échanges avec leurs membres et de plateformes de partage d'expériences.

Consultez la liste ici : [http://www.eumayors.eu/about/covenant-supporters\\_fr.html](http://www.eumayors.eu/about/covenant-supporters_fr.html)

### ▪ AGENCES LOCALES ET REGIONALES POUR L'ÉNERGIE

Les **agences locales et régionales pour l'énergie** (si elles existent dans votre territoire) constituent également des partenaires très précieux susceptibles de participer à votre processus. Leur expertise locale et leur soutien devraient vous être utiles pour élaborer votre PAED ou entrer en contact avec d'autres municipalités dans votre région, quelle que soit sa taille.

Consultez la liste ici : [http://www.managenergy.net/energyagencies\\_map.html](http://www.managenergy.net/energyagencies_map.html)

### ▪ CAMPAGNE ÉNERGIE DURABLE POUR L'EUROPE

La Campagne Énergie durable pour l'Europe apporte son soutien aux signataires dans l'organisation de leurs journées locales de l'énergie. En conjuguant leurs actions à la Campagne Énergie durable pour l'Europe, les signataires de la Convention bénéficient d'une meilleure promotion et d'une plus grande visibilité au niveau européen.

Site Internet : [www.sustenergy.org](http://www.sustenergy.org) | Contact : [energydays@sustenergy.org](mailto:energydays@sustenergy.org)

## Bureau de la Convention des Maires

1 Square de Meeûs, 1000 Bruxelles (Belgique)

→ Service d'assistance : [info@eumayors.eu](mailto:info@eumayors.eu)

→ Service de presse : [press@eumayors.eu](mailto:press@eumayors.eu)

[www.eumayors.eu](http://www.eumayors.eu)

